

Auto-école Rue de Paris

PARCOURS DE FORMATION

Apprendre à conduire est une démarche responsable. Le parcours qui vous est proposé vous permettra d'atteindre le niveau requis pour prétendre à l'examen de conduite et pouvoir circuler en toute sécurité.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes situations et configurations, à connaître les risques liés à la conduite et au partage de la route.

Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis de conduire.

En signant un contrat avec notre auto-école, vous vous engagez à suivre le programme suivant :

PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Elle porte sur :

- La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route
- Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
- L'influence de la fatigue sur la conduite
- Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
- Les usagers vulnérables
- Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs
- Les gestes de premiers secours
- Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- Le transport d'un chargement et de personnes
- La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation d'un véhicule

La formation aux cours théoriques, portant sur différentes thématiques, se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Les horaires des cours théoriques sont affichés dans l'établissement.

La formation théorique sur des questions d'entraînement au code pourra être suivie soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant, soit sur internet.

PARCOURS PRATIQUE

La phase pratique débutera pendant la phase théorique pour une meilleure efficacité.

Pendant la phase pratique, une progression dans les apprentissages sera mise en place. Dans un premier temps, vous allez apprendre à maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul. Puis, vous apprendrez à circuler dans des conditions normales de circulation puis dans des circonstances plus complexes (trafic dense, virage, voies rapides...). L'élève sera amené progressivement à l'autonomie. Pendant cette phase, vous serez amené à circuler : en ville, en rase campagne, sur autoroute, la nuit (si le cas se présente).

Lors de votre apprentissage, un livret d'apprentissage à la conduite reprenant l'ensemble de votre parcours de formation selon le REMC, vous sera remis par l'équipe pédagogique. Vous devrez l'avoir

avec vous OBLIGATOIREMENT à chacune de vos leçons de conduite et le remplir avec votre formateur à la fin de chaque leçon. Le formateur remplira lui-même une « fiche de suivi » qui reprendra les mêmes commentaires.

De l'écoute pédagogique pourra vous être proposée. Placé à l'arrière du véhicule, vous observez un élève qui conduit. Vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant. Vous faites part de vos observations et de vos réflexions pendant cette écoute.